

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 à 20h30**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire. La convocation a été adressée le 10 décembre 2019.

**Étaient présents** : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER - Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON - Jean-Yves PROUST- Marie-Pierre BOUGREAU - Janine PERROT - Laurent BARILLET- Jean-Claude RICHARD - Arnaud LELIEVRE - Fabienne BAUDON - Florent MARTIN - Annabel LE COZ - Camille ECHERSEAU.

**Étaient absents excusés** : - Carole DEZYN- (donne pouvoir à Florence BOULLIER) - Bénédicte RICARD (donne pouvoir à Serge LECOMTE).

**Étaient absents** : Albertina GASPERONI

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2019**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 21 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Madame BAUDON est désignée secrétaire de séance.

**AJOUT DE POINTS SUPPLÉMENTAIRES**

Monsieur le Maire propose l'ajout des points supplémentaires suivants à l'ordre du jour :

- DETR 2020 : demande de subvention
- FDSR 2020 : demande de subvention
- Syndicat de la Manse : enquête publique
- Cavités 37 : modification des statuts
- SATESE 37 : modification des statuts

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'ajout de ces points supplémentaires.

**PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES JOUETS DE NOËL 2019**

Florence BOULLIER, adjointe au Maire, propose à l'assemblée que la commune apporte une participation financière pour les jouets de Noël 2019 pour les écoliers de maternelle résidants à Saint-Épain.

Le nombre d'enfants de maternelle résidant à Saint-Épain s'élève à 39 enfants pour l'année scolaire 2019-2020. Florence BOULLIER adjointe au Maire, propose que la commune participe à hauteur de 15,00 € pour les 39 enfants inscrits dans l'école et résidants à Saint-Épain, soit une participation financière de 585,00 € à verser à la coopérative scolaire de l'école Raymond Queneau.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- D'autoriser le Maire à verser une participation financière pour les jouets de Noël à hauteur de 15 euros par enfant pour les 39 écoliers de maternelle résidants à Saint-Épain, soit un montant de 585,00 € à verser à la coopérative scolaire de l'école Raymond Queneau.
- Les crédits sont inscrits au budget 2019.

## **SIEIL- MODIFICATIONS DES STATUTS POUR 2020**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le SIEIL, lors de sa dernière assemblée en date du 14 octobre 2019 a voté une modification de ses statuts qui vise à appliquer les dispositions de la loi MAPTAM (du 27 janvier 2014) et NOTRE concernant la représentation de la Métropole de Tours par substitution de ses communes membres au SIEIL pour la compétence ELECTRICITÉ exclusivement, à la proportionnelle de la population.

**Considérant** la modification des statuts du SIEIL nécessaire afin d'intégrer la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents,

**Vu** ces modifications statutaires qui ont été élaborées avec les services de la Préfecture et seront effectives dès approbation des communes membres et publication de l'arrêté préfectoral,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité** des membres présents :

- **vu** le projet de modification des statuts du SIEIL,
- **Refuse l'adoption** des modifications des statuts du SIEIL approuvés par le Comité syndical du SIEIL en date du 14 octobre 2019.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES ET DE BIENS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINES VAL DE VIENNE À LA COMMUNE DE SAINT-ÉPAIN**

Le Maire rappelle à ses collègues que suite au transfert de la compétence « Enseignement Musical Spécialisé » à la Communauté de Communes de Ste Maure de Touraine en juin 2012, l'immeuble affecté à l'exercice de ladite compétence sis Espace « François Gaye » 27, Grande Rue à Saint-Épain est mis à disposition de la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine.

Considérant la Communauté de Communes Touraines Val de Vienne créée par arrêté préfectoral au 1<sup>er</sup> janvier 2017, issue de la fusion des communautés de communes de Sainte-Maure de Touraine, de l'Île Bouchard et de Richelieu,

Considérant les besoins des associations de la commune Saint-Épain, exerçant des activités musicales, une convention de mise à disposition de la salle et des biens situés Espace « François Gaye » doit être prise avec la Communauté de Communes Touraines Val de Vienne pour fixer les modalités d'une mise à disposition de la salle et des biens de l'École de musique Intercommunale à la commune de Saint-Épain, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Monsieur le Maire explicite les différentes modalités de la convention et propose de la signer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de salles et de biens de l'École de Musique Intercommunale par la Communauté de Communes Touraines Val de Vienne à la commune de Saint-Épain.
- Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **DEMANDE DE DÉGREVEMENT D'UN ADMINISTRÉ DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT SUITE À FUITE D'EAU**

Le Maire donne lecture à ses collègues d'une lettre de Monsieur et Madame BARON domiciliés 8 rue Perrotin à ST ÉPAIN (Indre et Loire) faisant part d'une surconsommation d'eau constatée par un plombier suite aux travaux réalisés rue Perrotin. Le compteur relève 310 m<sup>3</sup> au lieu des 107 m<sup>3</sup> habituellement consommés sur une moyenne sur trois ans soit 203 m<sup>3</sup> en plus par rapport aux années antérieures.

Elle sollicite le dégrèvement de la surfacturation correspondant à la part revenant à la Commune pour le traitement des eaux usées.

- Monsieur le Maire propose d'accorder le dégrèvement de la surfacturation correspondant à la part revenant à la Commune pour le traitement des eaux usées. Ce dégrèvement correspondant à la part revenant à la Commune pour le traitement des eaux usées s'élève à 140.21€ TTC (soit  $203 \text{ m}^3 \times 0.4073 \times 10 \% = 90.95 \text{ € TTC}$  et  $203 \text{ m}^3 \times 0,23 \times 5.5\% = 49.26 \text{ € TTC}$ ).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- d'accorder à Monsieur et Madame BARON domiciliés 8 rue Perrotin à ST EPAIN (Indre et Loire) un dégrèvement sur la facture émise par la SAUR en date du 27 novembre 2019 – référence 343191050498 - correspondant à la part revenant à la Commune pour le traitement des eaux usées d'un montant de 140.21€ TTC (soit  $203 \text{ m}^3 \times 0.4073 \times 10 \% = 90.95 \text{ € TTC}$  et  $203 \text{ m}^3 \times 0,23 \times 5.5\% = 49.26 \text{ € TTC}$ ).

**DETR 2020 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT DE L'ÉCOLE RAYMOND QUENEAU EN MATÉRIEL INFORMATIQUE A USAGE PÉDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Madame la Préfète concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2020 - et sollicitant les dossiers de demande des communes pour le 17 janvier 2020.

Il propose au Conseil de présenter le projet de l'équipement l'école Raymond Queneau en matériel informatique à usage pédagogique dont le montant prévisionnel est fixé à 8196.00€ HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

|                      | <b>Montant subventionnable</b> | <b>Taux</b> | <b>Subvention sollicitée (en euros)</b> |
|----------------------|--------------------------------|-------------|---|
| <b>DETR</b>          | 8196.00                        | 80          | 6556.80                                 |
| <b>Fonds propres</b> | 8196.00                        | 20          | 1639.20                                 |
| <b>Total HT</b>      | 8196.00                        | 100         | 8196.00                                 |

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 pour le projet de l'équipement l'école Raymond Queneau en matériel informatique à usage pédagogique au taux de 80 % d'un montant total de 8196.00 € HT. Soit un montant de 6556.80€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant.
- Valide le plan de financement ci-dessus.

**FDSR 2020 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE CONCERNANT LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2020**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire concernant le Fonds Départemental de Solidarité Rurale – FDSR 2020- et sollicitant les dossiers de demande des communes pour le 31 décembre 2019.

Il propose au Conseil de demander à bénéficier de l'enveloppe « Socle » pour le programme de voirie 2020 dont le montant prévisionnel des travaux est fixé à 67 000 € HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

|                     | <b>Montant subventionnable</b> | <b>Taux</b> | <b>Subvention sollicitée (en euros)</b> |
|---------------------|--------------------------------|-------------|---|
| <b>FDSR (socle)</b> | 67 000                         | -           | 16 194                                  |
| <b>Emprunt</b>      | 67 000                         | -           | 50 806                                  |
| <b>Total HT</b>     | 67 000                         | 100         | 67 000                                  |

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide de solliciter une subvention au titre du FDSR 2020 (enveloppe socle) concernant le programme de voirie 2020,
- Autorise Monsieur le Maire à établir le dossier correspondant,
- Valide le plan de financement ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits, et ont signé les membres présents.

### **SYNDICAT DE LA MANSE – ENQUÊTE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'enquête publique du Syndicat Intercommunal de la Manse qui se tient du 21 octobre 2019 au 21 novembre 2019 relatif à la « demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique pour les travaux de restauration des rivières du bassin de la Manse et du Ruau, et aménagement hydraulique du bassin du Puchenin ».

Le Conseil municipal est appelé à donner un avis concernant la « demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique pour les travaux de restauration des rivières du bassin de la Manse et du Ruau, et aménagement hydraulique du bassin du Puchenin ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité** des membres présents :

- Emet un avis favorable concernant la « demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale unique pour les travaux de restauration des rivières du bassin de la Manse et du Ruau, et aménagement hydraulique du bassin du Puchenin ».

### **SYNDICAT CAVITÉS 37 – AVIS CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MARCILLY SUR VIENNE.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Marcilly sur Vienne a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Comité syndical des Cavités 37 en date du 12 novembre 2019 relatives à l'adhésion de la commune de Marcilly sur Vienne,

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'émettre un avis sur l'adhésion au syndicat intercommunal Cavités 37 de la commune de Marcilly sur Vienne.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

Émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Marcilly sur Vienne au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

### **SATESE 37 – AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le SATESE 37, lors de sa dernière assemblée en date du 2 décembre 2019 a modifié ses statuts notamment concernant les conditions de transfert et de reprise des compétences. En effet, plusieurs syndicats qui jusqu'alors géraient l'eau et l'assainissement des communes sont dissout du fait de la reprise de la compétence eau et assainissement par les communautés de communes dont ils dépendent au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts du SATESE 37 du 3 décembre 2018, modifiés par arrêté préfectoral en date du 25 avril 2019,

**Vu** la délibération n°2019-42 du SATESE 37, en date du 2 décembre 2019, portant sur l'actualisation de ses statuts,

**Considérant** la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

**Attendu** la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 13 décembre 2019,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

**EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 2 décembre 2019,

**DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été voté par la Communauté de communes Touraine Val de Vienne le 16 décembre 2019. C'est un travail sur deux ans. Il précise que toutes les demandes des communes ont été acceptées.

■ Monsieur le Maire informe que les travaux de la place de la mairie sont bientôt terminés et que l'entreprise Citéos devrait intervenir fin décembre 2019.

Francis Pouzet, adjoint, indique que le problème de circulation des bus persiste sur la place de la mairie. Il indique que les bus sont de plus en plus longs ce qui ne leur permet plus de tourner aisément.

■ Monsieur le Maire informe l'assemblée que la distribution du colis des anciens est prévue samedi 21 décembre 2019 dès 9 h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 21h30.

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <br>Le Maire, Serge LECOMTE   | <br>Florence BOULLIER,<br>Adjointe | <br>Marc FOUQUIER,<br>Adjoint | <b>Excusée</b><br>(donne pouvoir à Serge LECOMTE)<br><br>Bénédicte RICARD,<br>Adjointe |
| <br>Francis POUZET, Adjoint   | <b>Absente</b><br>Albertina GASPERONI   | <br>Christophe BRETON         | <br>Fabienne BAUDON  |
| <br>Jean-Claude RICHARD   | Camille ECHERSEAU   | <br>Laurent BARILLET          | Annabel LE COZ  |
| <br>Jean-Yves PROUST   | <br>Marie-Pierre BOUGREAU         | <br>Florent MARTIN           | <br>Janine PERROT   |
| <b>Excusée</b><br>(donne pouvoir à Florence BOULLIER)<br><br>Carole DEZYN | <br>Arnaud LELIÈVRE              |                             |   |

**Le Maire,  
Serge LECOMTE**

